



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique économique

Question écrite n° 12932

Texte de la question

Mme Nicole Feidt demande à M. le ministre délégué chargé des affaires européennes quelles mesures le Gouvernement envisage de prendre pour assurer le maintien du service public à la française et la protection des intérêts des consommateurs, face au tout concurrence que recherchent la commission de l'Union européenne et certains Etats membres.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu attirer l'attention du ministre délégué, chargé des affaires européennes, sur la défense des caractéristiques des services publics français dans les négociations communautaires et sur la protection des intérêts des consommateurs. Comme le sait l'honorable parlementaire, le Gouvernement est très attaché au maintien et au développement des services publics en France. Ceux-ci constituent un élément essentiel du lien social sur lequel reposent le développement et la prospérité de notre pays. Le Gouvernement a tout d'abord plaidé, en fin de négociation du traité d'Amsterdam, pour l'inclusion d'un nouvel article sur ce thème dans le traité. Le nouvel article 7 D constitue ainsi l'aboutissement d'une prise de conscience de ce sujet au niveau européen, tant de la part des Etats membres que de la Commission et de la Cour de justice des Communautés. Cet article représente une avancée car il place ces services parmi les valeurs communes de l'Union et leur reconnaît un rôle dans la promotion de la cohésion sociale et territoriale de l'Union. Le Gouvernement défend également sa conception du service public dans chacune des formations du Conseil (énergie, télécommunications, transports, etc.) où peut être évoquée cette question. C'est dans cet esprit qu'on été négociés ces derniers mois, notamment, les projets de directives relatives aux secteurs du gaz et de la poste. Le Gouvernement est en effet convaincu que l'Europe sera d'autant plus proche des Européens que les services publics occuperont toute la place qui leur revient dans l'Union européenne. L'ambition du Gouvernement vise, plus généralement, à faire vivre la notion de service public en l'adaptant en permanence aux besoins de nos concitoyens, et notamment les plus fragiles d'entre eux. Cette volonté doit se traduire notamment par une attention particulière accordée à l'emploi des jeunes dans ces services et aux services de proximité.

Données clés

Auteur : [Mme Nicole Feidt](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12932

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 avril 1998, page 2000

Réponse publiée le : 10 août 1998, page 4401